

Le bilan Blanquer : - 10% de places au concours en deux ans !

Alors que le gouvernement tente de faire passer en force sa réforme des retraites en utilisant le 49-3, l'arrêté fixant le nombre de postes au concours de recrutement de professeur des écoles est paru au Journal Officiel du 11 mars.

9515 postes sont proposés au concours externe contre 9636 en 2019 et 10526 en 2018 : - 1011 postes en deux ans soit une baisse de près de 10% !

Et quand le nombre de postes au concours ne diminue pas, il reste très insuffisant. C'est le cas du concours PsyEN avec 125 postes proposés, (comme l'an dernier), ne permettant pas de compenser les départs en retraite des PsyEN ni même de créer des postes supplémentaires dans les RASED où, déjà, de nombreux postes sont vacants. Voilà le bilan du ministre Blanquer depuis sa nomination.

Un effondrement du nombre de places au concours dans certaines académies

Certaines académies voient le nombre de places au concours s'effondrer : 242 places en moins dans l'académie de Lille, 110 à Toulouse, 104 à Paris, 78 à Nantes, 77 à Reims...

Quant à la nouvelle académie de Normandie (fusion de celles de Caen et de Rouen), elle perd 91 places par rapport aux postes au concours dans les académies de Caen et de Rouen en 2019 : on voit à quoi servent les fusions d'académie !

Moins de stagiaires, moins de création de postes : toujours plus d'austérité!

La chute du nombre de places au concours participe des 3240 créations de postes en moins depuis deux ans actées par le ministre dans le 1^{er} degré (3680 créations de postes en 2018, 440 en 2020).

La politique d'austérité gouvernementale s'accentue donc dans les écoles. Et cela se concrétisera immanquablement par une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels :

Des effectifs plus chargés dans la majorité des classes

Encore moins de remplaçants

Encore moins de postes et structures adaptés et spécialisés

Des RASED toujours plus restreints

Aucune amélioration des quotités de décharge de direction

Embauche de contractuels et d'étudiants-contractuels en alternance

Des stagiaires fonctionnaires d'Etat remplacés par des contractuels ?

La loi sur la Transformation de la Fonction Publique prévoit la « contractualisation de la profession ».

C'est ce que projette le ministre en remplacement des stagiaires en modifiant la formation avec un recrutement à Bac+5 et une alternance dès la licence entre la Fac et occuper un poste de contractuel (le même principe que les CFA : alternance école-entreprise!). Cela n'explique-t-il pas cette baisse du nombre de reçus au concours? Les fonctionnaires remplacés par des étudiants contractuels? Inadmissible!

Le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir avec le syndicat, dans les réunions d'information syndicale, dans les assemblées générales afin de faire valoir leurs revendications, notamment en termes de postes.

L'austérité, ça suffit!

Le SNUDI-FO revendique :

- le retrait de la réforme des retraites
- l'augmentation générale des salaires
- l'augmentation significative du nombre de places aux concours de recrutement des professeurs des écoles et des PsyEN